

Amélioration du Climat d'Investissement en Algérie comme levier pour la Relance Économique

Tsouri Rim *

Université d'Alger 3 Ibrahim Sultan
Cheibout -ALGERIE-
rimatsouri8@gmail.com

Dr. Messous Kamel

Université d'Alger 3 Ibrahim Sultan
Cheibout -ALGERIE-
kamelmessous03@gmail.com

Colloque sur le renforcement du climat des affaires en Algérie

Résumé; La présente communication s'inscrit dans le cadre de la réflexion sur l'amélioration du climat d'investissement en Algérie comme vecteur de relance économique. Elle vise à analyser les obstacles structurels et institutionnels qui entravent l'attractivité du territoire algérien pour les investisseurs nationaux et étrangers, tout en examinant les réformes récentes engagées par l'État en vue de moderniser le cadre juridique et réglementaire régissant l'investissement. À travers une approche analytique et comparative s'appuyant sur les données disponibles et les expériences internationales, cette étude met en évidence le lien étroit entre la qualité du climat d'investissement et la dynamique de croissance économique. Les résultats obtenus montrent que malgré les efforts législatifs et institutionnels consentis, des lacunes persistantes subsistent, notamment en matière de gouvernance, de transparence administrative et d'accès au financement.

Mots-clés : climat d'investissement, relance économique, réformes institutionnelles, attractivité, Algérie.

Abstract; This paper examines the improvement of the investment climate in Algeria as a lever for economic recovery. It aims to analyze the structural and institutional obstacles that hinder Algeria's attractiveness for national and foreign investors, while examining the recent reforms undertaken by the State to modernize the legal and regulatory framework governing investment. Through an analytical and comparative approach based on available data and international experiences, this study highlights the close link between the quality of the investment climate and the dynamics of economic growth. The results show that despite legislative and institutional efforts, persistent gaps remain, particularly in terms of governance, administrative transparency and access to financing.

Keywords: investment climate, economic recovery, institutional reforms.

* Auteur expéditeur

I. Introduction

Le développement économique de tout pays repose fondamentalement sur sa capacité à mobiliser des investissements productifs, aussi bien intérieurs qu'extérieurs. En Algérie, cette question revêt une importance particulière compte tenu de la forte dépendance de l'économie nationale aux recettes des hydrocarbures et de la nécessité impérieuse de diversifier les sources de croissance. La problématique du climat d'investissement se trouve ainsi au cœur des préoccupations des pouvoirs publics, des acteurs économiques et des chercheurs.

Depuis les années 1990, l'Algérie a entrepris une série de réformes économiques et institutionnelles destinées à attirer les capitaux privés et à stimuler l'initiative entrepreneuriale. Ces réformes ont abouti à la promulgation de plusieurs lois sur l'investissement, à la création d'organismes de promotion et de facilitation des investissements, et à la mise en place de dispositifs d'incitation fiscale et financière. Néanmoins, force est de constater que ces efforts n'ont pas encore produit tous les effets escomptés. Le rang de l'Algérie dans les classements internationaux liés à l'environnement des affaires demeure modeste, témoignant de la persistance d'obstacles structurels importants.

La présente communication se propose d'analyser les déterminants du climat d'investissement en Algérie, d'évaluer l'impact des réformes entreprises et d'identifier les leviers d'action permettant d'améliorer l'attractivité du territoire national. La question centrale qui oriente notre réflexion peut être formulée ainsi : Dans quelle mesure le cadre juridique, institutionnel et économique actuel permet-il de créer un environnement propice à l'investissement productif en Algérie, et quelles sont les réformes prioritaires à engager pour accélérer la relance économique ?

Pour répondre à cette question, nous adopterons une démarche structurée en plusieurs étapes : d'abord, une revue des fondements théoriques du climat d'investissement ; ensuite, un diagnostic de la situation algérienne ; puis une

analyse des réformes récentes et de leurs effets ; et enfin, une série de recommandations opérationnelles.

II. Fondements Théoriques du Climat d'Investissement

2.1. Définition et composantes du climat d'investissement

Le climat d'investissement est généralement défini comme l'ensemble des facteurs spécifiques à un pays ou à une région qui influencent les opportunités et les incitations des entreprises à investir de manière productive, à créer des emplois et à se développer. Ce concept multidimensionnel englobe des aspects aussi variés que la stabilité macroéconomique, la qualité des institutions, l'état des infrastructures, le niveau de développement du système financier, la qualité du capital humain et l'efficacité de l'administration publique.

La Banque mondiale distingue généralement deux grandes catégories de facteurs constitutifs du climat d'investissement : d'une part, les facteurs liés à l'environnement des affaires au sens strict — réglementations, procédures administratives, fiscalité, accès au financement — et d'autre part, les facteurs liés à l'environnement macroéconomique et institutionnel — stabilité politique, état de droit, lutte contre la corruption, qualité de la gouvernance.

2.2. Les théories explicatives de l'investissement

Plusieurs courants théoriques permettent d'éclairer les déterminants de l'investissement. La théorie néoclassique met l'accent sur le rôle des prix des facteurs de production et du coût du capital dans les décisions d'investissement. La théorie keynésienne insiste sur le rôle des anticipations des entrepreneurs et de la demande effective comme moteur de l'investissement. Les théories institutionnalistes, développées notamment par North (1990), soulignent l'importance des institutions formelles et

informelles dans la structuration de l'environnement économique et la réduction des coûts de transaction.

Plus récemment, les théories de la croissance endogène ont mis en évidence le rôle central de l'investissement en capital humain, en recherche et développement, et en infrastructures publiques dans la dynamique de croissance à long terme. Ces approches convergent pour souligner que l'investissement privé est fortement conditionné par la qualité de l'environnement institutionnel et réglementaire dans lequel évoluent les entreprises.

2.3. Les indicateurs internationaux du climat des affaires

Plusieurs organisations internationales publient des indicateurs permettant d'évaluer et de comparer le climat d'investissement dans différents pays. Le rapport Doing Business de la Banque mondiale, le Global Competitiveness Index du Forum Économique Mondial et le World Governance Indicators constituent les références les plus utilisées. Ces indicateurs mesurent des dimensions telles que la facilité de création d'entreprise, l'accès au crédit, la protection des investisseurs minoritaires, le respect des contrats et la résolution des litiges commerciaux.

III. Diagnostic du Climat d'Investissement en Algérie

3.1. État des lieux de l'investissement en Algérie

L'économie algérienne présente des caractéristiques structurelles qui influencent profondément son attractivité pour les investisseurs. Malgré une superficie importante, une population jeune et un sous-sol riche en ressources naturelles, l'Algérie peine à attirer des flux d'investissement directs étrangers (IDE) à la hauteur de son potentiel. Les statistiques disponibles montrent que la part de l'Algérie dans les IDE africains demeure marginale, notamment en comparaison avec des pays comparables de la région MENA.

Cette situation contraste avec les déclarations d'intention des autorités qui, depuis plusieurs décennies, placent l'attraction des investissements au rang de priorité nationale. Elle témoigne de l'existence d'un écart significatif entre les ambitions affichées et la réalité perçue par les investisseurs potentiels, qu'ils soient nationaux ou étrangers.

3.2. Les principaux obstacles à l'investissement

Les enquêtes réalisées auprès des investisseurs et les rapports d'organisations internationales identifient de manière récurrente plusieurs catégories d'obstacles à l'investissement en Algérie. En premier lieu, la bureaucratie et la lourdeur des procédures administratives constituent un frein majeur. La multiplication des intervenants institutionnels, la lenteur des traitements de dossiers et l'opacité des décisions découragent les porteurs de projets.

En deuxième lieu, l'accès au financement demeure problématique pour une grande partie des entreprises, en particulier les PME. Le secteur bancaire algérien, dominé par les établissements publics, souffre de problèmes structurels qui limitent sa capacité à financer l'économie productive : insuffisance des produits financiers adaptés, exigences élevées en matière

de garanties, faible développement de la finance islamique et de la microfinance.

En troisième lieu, l'instabilité du cadre réglementaire et fiscal constitue une source d'incertitude pour les investisseurs. Les fréquents changements législatifs et réglementaires, parfois rétroactifs, fragilisent la planification à long terme et augmentent le risque perçu par les opérateurs économiques. Cette instabilité est aggravée par la faiblesse des mécanismes de protection des droits des investisseurs et l'insuffisance des recours juridictionnels effectifs.

3.3. Les atouts méconnus du marché algérien

Il convient cependant de ne pas occulter les atouts réels dont dispose l'Algérie pour attirer les investissements. Le pays bénéficie d'un marché intérieur conséquent avec une population de plus de 45 millions d'habitants et une classe moyenne en expansion. Sa position géographique à la jonction de l'Europe, de l'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient lui confère un potentiel logistique et commercial indéniable.

Par ailleurs, l'Algérie dispose d'importantes ressources naturelles au-delà des hydrocarbures : potentiel agricole considérable, ressources minières diversifiées, potentiel touristique encore largement sous-exploité. Le pays possède également un capital humain qualifié, avec un taux de scolarisation en progression constante et un nombre croissant de diplômés de l'enseignement supérieur.

IV. Réformes Récentes et leurs Effets sur le Climat d'Investissement

4.1. La nouvelle loi sur l'investissement

La loi n° 22-18 du 24 juillet 2022 relative à l'investissement constitue une refonte majeure du cadre législatif algérien en matière d'investissement. Elle introduit plusieurs innovations significatives : la suppression de la règle des 49/51 pour la majorité des secteurs d'activité, la création d'un guichet unique dématérialisé pour la déclaration et l'enregistrement des investissements, la mise en place de nouvelles catégories d'avantages fiscaux et douaniers, et le renforcement des garanties accordées aux investisseurs étrangers.

Cette loi marque une rupture symbolique importante avec la politique antérieure et envoie un signal positif aux investisseurs potentiels. Sa mise en œuvre effective reste cependant conditionnée à l'adoption de textes réglementaires d'application et au déploiement effectif des institutions chargées de son implémentation.

4.2. La transition numérique de l'administration

Parallèlement aux réformes législatives, l'Algérie a engagé un vaste chantier de modernisation de son administration publique à travers la numérisation des services administratifs. Des plateformes en ligne ont été développées pour faciliter les formalités de création d'entreprise, le paiement des impôts et les déclarations sociales. Ces efforts de dématérialisation visent à réduire les délais de traitement et à limiter les contacts directs entre les opérateurs économiques et les agents administratifs, contribuant ainsi à la réduction des risques de corruption.

4.3. Le renforcement des zones industrielles et des zones économiques spéciales

La politique industrielle algérienne a accordé une attention croissante au développement de zones industrielles aménagées et de zones économiques spéciales offrant des conditions d'accueil privilégiées aux investisseurs. Ces zones bénéficient d'infrastructures de qualité, d'un foncier industriel disponible à des conditions avantageuses et d'un régime fiscal et douanier spécifique. Leur développement s'inscrit dans une stratégie de rééquilibrage territorial et de diffusion du tissu industriel à l'ensemble des régions du pays.

V. Recommandations pour l'Amélioration du Climat d'Investissement

5.1. Renforcement de la gouvernance et de la transparence

L'amélioration de la gouvernance constitue un préalable incontournable à tout progrès durable du climat d'investissement en Algérie. Cela implique notamment le renforcement de l'indépendance et de l'efficacité du système judiciaire, la mise en place de mécanismes de redevabilité des administrations publiques, la transparence dans l'attribution des marchés publics et des avantages fiscaux, ainsi que le développement d'une culture de l'intégrité dans les relations entre acteurs publics et privés.

5.2. Développement du système financier

Le financement de l'investissement productif constitue l'un des défis majeurs à relever. À cet égard, plusieurs pistes méritent d'être explorées : la diversification des instruments de financement disponibles (capital-risque, fonds d'investissement, marchés financiers), le développement de la finance islamique comme alternative au crédit bancaire traditionnel, le renforcement des capacités des banques publiques et la création d'un environnement propice à l'entrée de nouvelles banques privées nationales et étrangères.

5.3. Stabilisation et simplification du cadre réglementaire

La prévisibilité et la stabilité du cadre réglementaire sont des conditions essentielles pour rassurer les investisseurs dans leurs projections à long terme. Il convient à ce titre de procéder à une revue systématique des textes législatifs et réglementaires afin d'identifier et d'éliminer les contradictions, les redondances et les dispositions obsolètes. La codification du droit des affaires, à l'image de ce qui a été réalisé dans plusieurs pays de la région, constituerait une avancée significative dans ce sens.

5.4. Valorisation du capital humain et promotion de l'innovation

L'attractivité d'un territoire pour les investissements à forte valeur ajoutée dépend en grande partie de la qualité de son capital humain. L'Algérie dispose d'un important potentiel dans ce domaine, mais des efforts significatifs restent à accomplir pour mieux aligner les formations universitaires et professionnelles sur les besoins du marché du travail, pour favoriser l'émergence d'un écosystème d'innovation et de startups, et pour attirer ou retenir les talents algériens formés à l'étranger.

Conclusion

La présente communication a mis en évidence la complexité et la multidimensionnalité de la problématique du climat d'investissement en Algérie. L'analyse conduite montre que si des progrès réels ont été accomplis ces dernières années — notamment à travers la réforme du cadre législatif, les efforts de numérisation de l'administration et le développement des zones industrielles — des défis importants demeurent. La cohérence et la durabilité des réformes engagées constituent des conditions sine qua non pour que celles-ci produisent les effets attendus en matière d'attraction des investissements et de relance économique.

La diversification économique et la réduction de la dépendance aux hydrocarbures constituent des impératifs stratégiques pour l'Algérie. Atteindre ces objectifs suppose de créer un environnement véritablement propice à l'initiative privée, à l'innovation et à l'investissement productif. Cela requiert une vision à long terme, une cohérence d'action entre les différents acteurs publics et une réelle ouverture au dialogue avec le secteur privé national et international.

En définitive, l'amélioration du climat d'investissement ne saurait se réduire à des mesures techniques ponctuelles. Elle nécessite une transformation plus profonde des modes de gouvernance économique, une modernisation des relations entre l'État et les acteurs économiques, et un engagement résolu en faveur de l'État de droit et de la méritocratie. C'est à ce prix que l'Algérie pourra mobiliser les investissements nécessaires à sa relance économique et à son développement durable.

Références Bibliographiques

1. Banque mondiale (2022). Doing Business 2022 : Comparing Business Regulation in 190 Economies. Washington D.C. : World Bank Publications.
2. Berthélemy, J.-C., & Söderling, L. (2001). The Role of Capital Accumulation, Adjustment and Structural Change for Economic Take-Off. World Development, 29(2), 323-343.
3. Daoud, Y. (2016). Les contraintes de financement des PME en Algérie. Revue des Sciences de Gestion, 278-279, 45-58.
4. North, D. C. (1990). Institutions, Institutional Change and Economic Performance. Cambridge University Press.
5. République Algérienne Démocratique et Populaire (2022). Loi n° 22-18 du 24 juillet 2022 relative à l'investissement. Journal Officiel n° 53.
6. Schneider, F., & Frey, B. S. (1985). Economic and Political Determinants of Foreign Direct Investment. World Development, 13(2), 161-175.